AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0632
FR0012634822-FS0295

10 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAAT PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2025, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Innovation[1] (25/27 rue des Pyramides, 75001 Paris), a déclaré, avoir franchi en baisse, le 4 avril 2025, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir 1 412 364 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 8,76% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions composant le capital de la société MAAT PHARMA.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 115 251 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.